

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00567 Numéro SIREN : 428 240 287 Nom ou dénomination : CARREFOUR SUPPLY CHAIN
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2021 sous le numéro de dépôt 8120

CARREFOUR SUPPLY CHAIN

SAS au capital de 42.533.524 euros
Siège social : MONDEVILLE (14120) – Z.I. Route de Paris
428 240 287 RCS CAEN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL CONSTATANT LES DECISIONS

PRISES PAR LES ASSOCIES LE 30 JUIN 2021

Les soussignées :

- **LOGIDIS SAS**, (siren 303 010 789)
propriétaire de.....41.424.467 actions
représentée par Monsieur Jaume BONET FARRAS,
ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,
- **IMMOBILIERE PROXI SAS**, (siren 389 526 617)
propriétaire de 1.109.057 actions
représentée par Monsieur Edouard de CHAVAGNAC,
ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Total égal au nombre d'actions composant le capital social.....42.533.524 actions

En leur qualité de seuls associés détenant la totalité des actions composant le capital social de la société CARREFOUR SUPPLY CHAIN,

Monsieur Jaume BONET FARRAS intervenant également aux présentes en sa qualité de président de la société CARREFOUR SUPPLY CHAIN,

Après avoir :

- indiqué que l'**ordre du jour** des décisions objet des présentes est le suivant :

En matière ordinaire

- ♦ démission du commissaire aux comptes ;
- ♦ nomination d'un nouveau commissaire aux comptes ;
- ♦ pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

- constaté que le quorum est atteint pour le vote des décisions objet des présentes,
- pris connaissance des documents suivants :

- rappelé que la société KPMG SA, commissaire aux comptes de la société, a reçu communication de tous les documents nécessaires à la réalisation de sa mission,

Ont statué sur les décisions suivantes :

EN MATIERE ORDINAIRE

QUATRIEME DECISION

Les associés, approuvant la proposition du président, prennent acte de la démission, à compter de ce jour, de la société KPMG SA, commissaire aux comptes de la société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME DECISION

Les associés, approuvant la proposition du président, décident de nommer, en qualité de nouveau commissaire aux comptes, la société DELOITTE & ASSOCIES (siren 572 028 041), dont le siège social est à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92908) – 6 Place de la pyramide, pour la durée restant à courir du mandat de la société KPMG SA démissionnaire, soit jusqu'à la décision relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME DECISION

Les associés confèrent tous pouvoirs :

- au président ainsi qu'à Carine ZIMOLONG, Marianne PILLET et Laetitia BELACEL, pouvant agir séparément, à l'effet de certifier conforme tous documents afférents directement ou indirectement aux décisions résultant des présentes (procès-verbal, comptes ...);
- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Ils confèrent plus particulièrement tous pouvoirs au Cabinet ESPACE FORMALITES sis à CAEN (14) – 47 Rue de l'Oratoire, à l'effet d'effectuer, auprès des divers organismes concernés (Greffes, Centre de Formalités des Entreprises, etc....), toutes les formalités de publicité légales subséquentes aux décisions objet des présentes, de procéder à toutes inscriptions ou déclarations modificatives au Registre du Commerce et des Sociétés ainsi qu'au Registre des Bénéficiaires Effectifs, de remplir tous imprimés, de signer toutes pièces, de faire toutes déclarations, de verser toutes sommes et en recevoir quittance et plus généralement, de faire le nécessaire pour la réalisation de ces formalités.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME